

Les Halles perdent la Tête



La sculpture « l'Ecoute » est désormais emmurée dans des palissades. L'« arbre de la liberté » planté en 1989 à l'initiative du président Mitterrand pour célébrer le bicentenaire de la Révolution vient d'être abattu. La place René Cassin est sur le point de

disparaître définitivement alors qu'elle porte le nom du principal auteur de la déclaration universelle des droits de l'homme, dont les cendres ont été transférées au Panthéon, également à l'initiative du président Mitterrand. Manifestement, l'Hôtel de Ville ne

s'embarrasse guère des symboles.

Les abattages d'arbres se poursuivent tout autour de la place : rappelons qu'à l'exception d'une partie des arbres du mail Berger, c'est la totalité des arbres du jardin qui doivent être massacrés, quelle que soit leur qualité ou leur beauté, comme celle des superbes *magnolias grandifloras* situés devant Saint Eustache. Quant aux arbres et plantes de la serre tropicale du Forum, personne ne sait ce qu'ils vont devenir et nous avons posé la question au comité de suivi du chantier. On aurait pu proposer de les transférer aux Serres d'Auteuil, si ces dernières ne faisaient pas, elles aussi, l'objet du vandalisme municipal...



Plus aucun espace de jeu pour les enfants !

Lors de la réunion de concertation du 5 juin 2008, la Ville s'engageait à ce qu'il n'y ait aucune interruption dans l'utilisation des aires de jeux pour les enfants. Celle des moyens, censée remplacer le jardin Lalanne, devait être livrée en septembre 2010, avant la démolition du jardin Lalanne, prévue en février 2011. La date de la démolition du jardin d'aventure a bien été respectée. En revanche, plus d'un an après, la

nouvelle aire de jeux n'a toujours pas ouvert. L'aire provisoire, destinée à assurer une certaine continuité d'usage, a elle aussi été démolie, le premier jour des vacances de février : nouveau signe d'indifférence pour les usagers. On nous annonce l'ouverture de l'aire des moyens et de l'aire provisoire des petits pour le mois d'avril. Ce serait bien que les enfants puissent disposer des aires de jeux pendant les vacances de printemps.



Pour l'instant, ils n'ont plus rien du tout, même plus la place Cassin...

Le calendrier de la rénovation des Halles à la dérive

Le dérapage sur le délai de livraison des aires de jeux n'est pas le seul ni le plus grave : c'est l'ensemble de l'opération qui a complètement dérivé. Le « programme définitif » de 2003 prévoyait qu'en 2007, le jardin serait rénové au moins partiellement, les pavillons Willerval démolis, et qu'au moins un édifice symbolique de l'opération de renouvellement des Halles serait construit.

En avril 2004, Mangin et son équipe annonçaient que s'ils étaient choisis, ils réaliseraient l'ensemble du projet avant fin 2008 (bâtiment – jardin – espaces RATP – voirie souterraine et de surface). En décembre 2004, la Direction de l'urbanisme jugeait ce calendrier un peu ambitieux et estimait plus raisonnable de penser que l'équipe de Mangin serait capable de tout terminer pour 2012.

En juillet 2007, Berger et Anziutti, choisis pour construire la Canopée à la place du Carreau de Mangin, confirment au *Monde* qu'ils sont en mesure d'achever leur bâtiment pour 2012.

En mai 2008, l'Hôtel de Ville annonce que l'aire de jeux des moyens sera livrée à l'été 2010, la Canopée et le Jardin des Halles en septembre 2013, la salle d'échange ● ● ●

●●● du RER à fin 2016. En février 2010, nouveau correctif : l'aire de jeu des moyens doit être livrée en mai 2011, la Canopée à l'été 2014, la salle d'échange du RER en 2015, la totalité du Jardin des Halles en



2015, les voiries de surface en 2016. Bilan en mars 2012, année où en principe tout devait être fini : seules l'aire de jeux des moyens et l'aire provisoire des petits sont censées devoir être achevées. L'ensemble du site est désormais occupé par un chantier dont on est loin, très loin de voir la fin.

L'Hôtel de Ville, « Cocu, battu et content »



Dans notre numéro précédent, nous nous félicitons d'avoir fait économiser plusieurs millions d'euros à la Ville de Paris grâce à l'annulation de l'avenant de 28 % accordé illégalement aux architectes Berger et Anziutti pour la construction de la Canopée. Quelques jours plus tard, la MAF (Mutuelle des Architectes Français) mettait d'ailleurs ses adhérents en garde : « De par son caractère médiatique, cette affaire sonne comme

un retentissant rappel à l'attention de tous les pouvoirs adjudicateurs susceptibles de régulariser des avenants augmentant la rémunération des architectes. Ce qu'il faut retenir : veillez à ne pas dépasser la tolérance de 20 % en matière d'avenant ! ». Hélas, la Ville de Paris ne l'entend pas de cette oreille : non seulement elle a fait appel de la décision du juge, mais, contrainte dans l'immédiat d'annuler l'avenant illégal, elle n'a pas hésité, malgré l'opposition des Verts et de l'UMP, à voter une délibération qui vise à réparer financièrement le « préjudice »

subi par Berger et Anziutti du fait de cette annulation ! En d'autres termes, la Ville veut à tout prix accorder à Berger et Anziutti les suppléments extravagants qu'ils réclament pour ce bâtiment dont le prix est passé de 120 M€ en 2007 à 216 M€ en 2011. Cela évoque le conte de La Fontaine intitulé « Cocu, battu et content », mais quand on pense que c'est notre argent que la Ville dilapide ainsi, c'est beaucoup moins réjouissant. Nous allons à nouveau saisir le préfet Canepa pour lui demander de constater l'illégalité de cette nouvelle décision.

Affaire Brossat : notre association totalement blanchie

Dans le numéro de novembre 2010 de la Lettre d'Accomplir, nous avons publié un article de protestation contre l'annonce, par la Ville, de son intention de vendre le Forum des Halles au promoteur Unibail (pour financer des travaux dont Unibail est l'un des principaux bénéficiaires !). Les Verts et l'UMP avaient fait savoir qu'ils voteraient contre cette décision, mais nous étions profondément choqués de constater que les élus socialistes et communistes s'apprêtaient à approuver la vente à prix bradé du cœur de Paris.

Cherchant une explication à l'attitude particulièrement incompréhensible du groupe communiste et de son président Ian Brossat, nous avons formulé une hypothèse que Ian Brossat a considérée comme de la diffamation. Nous avons aussitôt fait disparaître le texte incriminé de notre site et nous avons ouvert nos colonnes à Ian Brossat pour qu'il

puisse donner son point de vue. Mais, refusant toute médiation, il a décidé de maintenir sa plainte et de demander la condamnation de notre association et de sa directrice de la publication, Elisabeth Bourguinat, à une amende de 5.000 euros et à une réparation de 20.000 euros, plus les dépens. Si nous avons dû payer de telles sommes, il est clair que notre association n'y aurait pas survécu. L'audience a eu lieu le 9 décembre. Notre avocate Maître Florence Bourg nous a brillamment défendus, le journaliste Philippe Eliakim a fait un vibrant plaidoyer sur la nécessité de protéger les quelques associations qui, à Paris, osent se poser des questions sur certaines décisions publiques, et le Procureur lui-même, convaincu de notre bonne foi, a demandé notre relaxe, ce qui est très rare. Le jugement, rendu le 3 février (et en ligne sur notre site), nous a totalement blanchis : le juge considère purement et simplement qu'il n'y a

pas eu diffamation ! Comme le disait Audiard, « La justice, c'est comme la Sainte Vierge. Si on ne la voit pas de temps en temps, le doute s'installe ». Mais nos ennuis ne sont pas finis, car Ian Brossat a fait appel de cette décision, alors même que le Parquet avait requis la relaxe et n'avait pas fait appel. Quel est son but ? Cherche-t-il à nous asphyxier financièrement ? Il faut savoir



qu'au tribunal correctionnel, même lorsqu'on est reconnu innocent, on ne peut que rarement se faire rembourser ses frais d'avocat par la partie adverse. Or, il est ●●●

● ● ● indispensable de prendre un avocat et cela coûte très cher pour une petite structure comme la nôtre ! Même si nous gagnons, la procédure que Ian Brossat a lancée contre nous aura eu pour effet de nous priver d'une partie

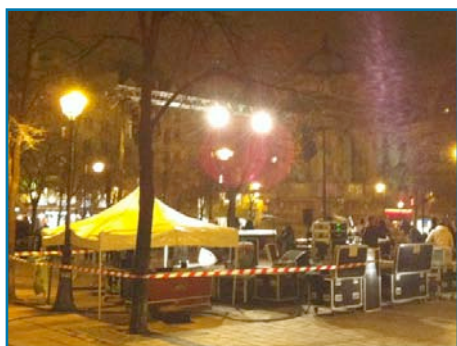
des ressources qui nous permettent de publier la *Lettre d'Accomplir* ou encore d'attaquer en justice les décisions illégales de la Ville de Paris. Que penser d'un élu communiste qui, après avoir voté la décision de vendre

La Lettre d'ACCOMPLIR

le cœur de Paris à une entreprise du CAC40, semble s'acharner contre une petite association citoyenne ?

La place des Innocents va retrouver un peu de calme

La Commissaire centrale du 1er, Madame Valérie Goetz, nous a transmis une bonne nouvelle : suite à de nombreuses plaintes de riverains et à notre propre action, et compte tenu des nuisances sonores considérables que subit le quartier du fait du chantier des Halles, la Préfecture de police a décidé, tout en respectant le principe



républicain de la liberté de manifester, de prendre des mesures pour limiter les nuisances sonores provoquées par les manifestations et animations

sauvages organisées le samedi sur la place des Innocents.

Deux cas de figure peuvent se présenter. S'il s'agit de manifestations ou d'animations sauvages provoquant seulement des « *tapages troublant la tranquillité d'autrui* », les forces de police pourront saisir les matériels de sonorisation à l'origine de ces nuisances et infliger aux responsables une contravention de 3e classe.

S'il s'agit de manifestations à caractère « *injurieux* » (au sens de l'article 29 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse) ou, pire, incitant à des délits comme la haine raciale, la police pourra interpellier les responsables et les conduire devant un officier de police judiciaire.

Ces mesures sont d'application immédiate et, dès le 3 mars dernier, la police est intervenue sur trois animations simultanées organisées

sans aucune autorisation par un groupe de chanteurs évangélistes, un musicien percussionniste et deux danseurs de hip-hop. La menace de saisie de leurs mégaphones et autres appareils de sonorisation les a conduits à s'interrompre aussitôt et à quitter les lieux.

Espérons que, grâce à ces nouvelles mesures, la place des Innocents va retrouver un peu de calme. Bien sûr, toutes les manifestations respectueuses des règles limitant les niveaux sonores à proximité d'immeubles d'habitation continuent à être les bienvenues ! Chacun a le droit de s'exprimer mais il peut le faire avec des banderoles, des images, des tracts, ou tout simplement en discutant avec les passants, et sans forcément hurler dans un mégaphone pendant trois heures d'affilée, voire jusqu'à la nuit tombée comme cela s'est vu l'automne dernier.

Fermeture du centre médical du Louvre

Une catastrophe pour de nombreux habitants du quartier et notamment les plus modestes et parmi eux les SDF : le centre médical du Louvre a fermé du jour au lendemain,

sans que quiconque soit prévenu. Des patients qui se soignaient là depuis trente ans n'ont eu que quelques jours pour récupérer leurs dossiers médicaux. L'élu socialiste Seybah Dagoma a

déposé un vœu au Conseil de Paris pour demander aux autorités sanitaires d'étudier des solutions, car dans le quartier les médecins conventionnés sont très peu nombreux.

Terrasses : du positif et du négatif

Nous continuons, au sein du réseau « *Vivre Paris !* », à nous mobiliser contre les extensions illégales de terrasses. Il y a quelques bonnes nouvelles, comme le rejet par le tribunal administratif de la requête de 4 commerçants du quartier Montorgueil (2e) qui voulaient installer leurs terrasses sur toute la largeur du trottoir. On peut citer aussi la fermeture administrative de deux mois imposée par la Préfecture de police au restaurant « *La Cordonnerie* » (2e), au grand soulagement des riverains, qui subissaient le tapage nocturne des

clients massés sur les trottoirs le verre à la main. Espérons que cette décision servira d'avertissement aux autres établissements parisiens qui croient pouvoir impunément gagner un peu plus d'argent par ce genre de pratique. En revanche, nous sommes très mécontents de l'attitude des députés UMP qui, malgré nos multiples relances, n'ont pas tenu leur promesse de créer un groupe de travail sur les sanctions contre les terrasses illégales. Le 17 janvier, M. Jean-François Lamour, président du groupe UMP du Conseil de Paris, écrivait pourtant à

notre secrétaire : « *Soyez certaine que nous saurons donner une suite concrète en sollicitant le Gouvernement afin que ce groupe de travail soit rapidement mis en place avec tous les acteurs concernés* ». Le Parlement a désormais suspendu ses travaux et la preuve est faite que ces promesses n'étaient que du vent.

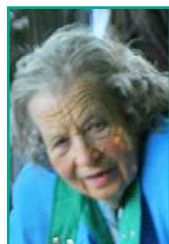
Nous sommes également sidérés par la façon dont la Direction de l'urbanisme entend faire appliquer le nouveau règlement parisien des terrasses. Constatant son incapacité persistante à réprimer les dépassements de terrasse,

nous lui avons demandé, à tout le moins, de supprimer les autorisations accordées illégalement depuis des années ou devenues illégales depuis le nouveau règlement. A titre de test, le réseau « *Vivre Paris !* » lui a soumis le 15 décembre un dossier de 122 autorisations irrégulières relevées un peu partout à Paris. La Direction de l'urbanisme nous a expliqué que compte tenu de la faiblesse des moyens

dont elle dispose, elle va, dans un premier temps, se contenter de prendre des mesures « *contre les terrasses qui débordent par rapport à des autorisations illégales* »... Ubuesque ! Avant même de vérifier la légalité des autorisations, elle a commencé à les renouveler sous la forme d'affichettes censées être apposées sur les vitrines des établissements, avec des plans multicolores mais illisibles faute de

points de repères tels que potelets, plaques d'égouts ou mobilier urbain. Tout ceci discrédite la Ville et, à travers elle, les pouvoirs publics en général, décidément incapables de réprimer des infractions pourtant répétées quotidiennement et sources d'innombrables conflits d'usage.

En souvenir de Christiane Ruffier-Reynie



Cette journaliste reconnue dans le monde de la conservation de la nature et des animaux vient de nous quitter. Elle s'était battue à nos côtés pour la préservation du jardin Lalanne, de sa flore très

variée et des animaux qu'il abritait : « *des insectes pollinisateurs, de nombreux oiseaux, des petits rongeurs et, en vedette, une colonie de chauves-souris ! Il y a aussi des chats qui, grâce à l'Association Chadhal, ne sont plus 'errants' mais 'libres' (...). Avec la cohabitation de tous ces animaux et végétaux, un équilibre écologique durable*

s'est établi ». L'« *étude d'impact* » réalisée par la Ville de Paris se contentait pour sa part d'évoquer, comme seule mention de la biodiversité, « *végétaux communs, oiseaux communs, rats et quelques chats* ». Aujourd'hui, tout cela a été remplacé par une bonne couche de béton, et l'abattage des arbres continue. Quelle tristesse...

La rue Bailleul : faudra-t-il un accident ?

Depuis septembre dernier, nous interpellons régulièrement le maire du 1er, Jean-François Legaret, à propos de la rue Bailleul, redevenue très dangereuse depuis la suppression des trottoirs. Mais

il fait la sourde oreille. Lors du dernier Conseil de quartier des Halles, nouvelle protestation des habitants de la rue, et une réponse invraisemblable de la mairie : impossible d'organiser une réunion sur

ce sujet pendant la période électorale ; il faudra attendre la fin des élections législatives ! Faudra-t-il un accident pour que le maire organise enfin la réunion que nous lui demandons ?

RER : ça gronde dans le quartier

Depuis quelque temps, les immeubles situés au-dessus des lignes B et D du RER (rues Montorgueil, Rambuteau, Montmartre) subissent des vibrations et des nuisances sonores beaucoup plus fortes qu'avant. Les habitants se plaignent de bruits continus qui perturbent gravement leur vie quotidienne car les trains circulent

de 5h20 du matin jusqu'à 1h du matin. La RATP a reconnu « *de légers défauts de surface sur les rails, susceptibles d'augmenter les vibrations à la source et donc celles qui sont perçues dans les habitations* ». Des travaux de reprise des joints de signalisation, qui génèrent des « *cognements* » au passage des rames, vont

être réalisés d'ici la fin du mois d'avril. En revanche, la RATP a annoncé que les travaux de meulage de la surface des rails ne pourraient pas être entrepris avant le mois de septembre. Les habitants sont tétanisés à l'idée de subir de telles nuisances pendant encore cinq mois et demandent instamment à la RATP d'avancer la date des travaux pour mettre fin à leur calvaire. Si vous aussi, vous êtes victime de ces nuisances, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'association « *Vivre aux Halles* », 15 rue Montorgueil 75001 Paris.

Illuminations Montorgueil

À la demande des commerçants de la rue Montorgueil, nous rectifions avec plaisir une erreur commise dans la Lettre précédente : du côté de la rue Montorgueil situé dans le 1er arrondissement, les illuminations de Noël ont bien eu lieu, comme en témoigne la photo ci-contre. Un grand merci aux commerçants du 1er !



Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.